

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf février à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POUGET, Maire.

Conseillers présents : CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VANAUDENHOVE Benjamin, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Absent excusé : BARRE Fernand

Délibération n° 2019/002 **Travaux voirie 2019 – Demande de subvention DETR**

Monsieur le maire présente le programme des travaux d'investissement de voirie 2019 :

N°VC	LIEU	MONTANT TRAVAUX H.T.
6	Voie du Landié	17 714.00 €
29	Voie de Cussac	16 910.00 €
	Total H.T.	39 624.00 €
	TVA 20%	7624.80 €
	Total TTC	47 548.80 €

Sur la base de ce programme et de la circulaire DETR pour l'exercice 2019, il propose d'adopter le plan de financement suivant pour la réalisation de ces travaux :

- Dépenses travaux H.T.	=	39 624.00 €
- Subvention DETR 30%	=	11 887.20 €
- Autofinancement ou emprunt	=	27 736.80 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme de travaux de voirie 2019 pour un montant de 39 624.00 € H.T. et son plan de financement,
- Décide de solliciter la DETR à hauteur de 30% soit 11 887.20 €
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2019/003 **Mur de clôture du cimetière – Demande de subvention DETR**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet concernant la restauration d'une partie du mur de clôture du cimetière.

Il précise que ces travaux sont devenus nécessaires car le mur présente des signes de basculement et d'écroulement dans le cimetière.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **18 162.50 € H.T.** soit 21 975.00 € TTC.

Vu la circulaire DETR pour l'exercice 2019, il propose d'adopter le plan de financement suivant :

- Dépenses travaux H.T.	=	18 162.50 €
- Subvention DETR 25%	=	4 540.63 €
- Autofinancement	=	13 621.87 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux pour un montant de 18 162.50 € H.T. et son plan de financement,
- Décide de solliciter la DETR à hauteur de 25% soit 4 540.63 €,
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2019/004
Commune nouvelle – Etude

Monsieur le maire rappelle la délibération du 13 février 2018. Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité d'une commune nouvelle avec Mouret et Nauviale.

Les premiers contacts avec le bureau d'études CALIA CONSEIL ont montré la nécessité de compléter la proposition initiale d'étude par une prestation nouvelle de rédaction d'un projet de charte.

Le montant de cette nouvelle prestation s'élève à **5 600€ H.T.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Autorise monsieur le maire de Nauviale à porter la démarche pour les trois collectivités,
- Autorise monsieur le maire de Nauviale à déposer un dossier de demande de subvention pour l'étude avec le plan de financement suivant :
 - Montant de l'étude = 5 600 euros H.T.
 - Subvention DETR (40%) = 2 240 euros H.T.
 - Cofinancement = 3 360 euros H.T.
- Autorise monsieur le maire à signer une convention de répartition financière de la partie restant à charge.

Délibération n° 2019/005
Approbation du compte administratif – Exercice 2018

Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Christian POUGET, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédent
résultats reportés	A		25 830.71	85 234.51		59 403.80	
opérations de l'exercice	B	219 488.57	243 664.26	33 264.31	131 534.59	252 752.88	375 198.85
total A+B	C	219 488.57	269 494.97	118 498.82	131 534.59	312 156.68	375 198.85
résultat de l'exercice/B	D		24 175.69		98 270.28		122 455.97
résultat de l'exercice/C	E		50 006.40		13 035.77		63 042.17

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Adopte le compte administratif 2018.

Délibération n° 2019/006
Affectation du résultat 2018

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
- Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de **50 006,40 €** qui se décompose ainsi qu'il suit :

- Excédent reporté..... 25 830,71 €
- Résultat de l'exercice..... 24 175,69 €

- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Restes à réaliser Dépenses	17 456,93 €
Excédent de clôture Investissement	13 035,77 €
Besoin total de financement	4 421,16 €

- Décide d'affecter le résultat au BP 2019, ainsi qu'il suit :
 - Au compte **1068 (IR)** – excédent fonctionnement capitalisé..... **4 421,16 €**
 - Au compte **002 (FR)** – excédent fonctionnement reporté..... **45 585,24 €**

Délibération n° 2019/007
Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Marie-Pierre POUGENQ, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
 - 2) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part** (suivant extrait ci-annexé).

Délibération n° 2019/008
Convention de maintenance d'éclairage public

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention de maintenance de l'éclairage public proposé par l'entreprise SDEL ROUERGUE .

Il précise que les installations d'éclairage public doivent être périodiquement contrôlées par une entreprise agréée et que le maire est responsable de la sécurité dans sa commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte le projet de contrat d'entretien d'éclairage public proposé par l'entreprise SDEL ROUERGUE (ZA Le Puech Le Monastère 12000 RODEZ), pour une durée de quatre ans, aux conditions financières suivantes :

Prestations	Prix Unitaire H.T.
Intervention de dépannage	92,00 €
Dépannage sur une lampe	27,00 €
Dépannage sur un coffret	44,00 €
Dépannage sur une cellule	54,00 €

- Donne pouvoir à monsieur le maire pour la signature de cette convention.

Ce service prendra effet à compter du 1^{er} février 2019.